Nations Unies A/53/231

Assemblée générale

Distr. générale
12 août 1998
Français
Original: anglais

Cinquante-troisième session

Demande d'inscription d'une question supplémentaire à l'ordre du jour de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale

Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique

Lettre datée du 11 août 1998, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Namibie auprès de l'Organisation des Nations Unies

En ma qualité de Président du Groupe des États d'Afrique pour le mois d'août, j'ai l'honneur de demander, conformément à l'article 15 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'inscription à l'ordre du jour de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale d'une question supplémentaire particulièrement importante pour les pays d'Afrique, intitulée «Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique». Il est proposé d'examiner ce point de l'ordre du jour directement en séance plénière.

Si l'Assemblée générale décide d'inscrire cette importante question à son ordre du jour et de l'examiner sans renvoi à une grande commission, il serait souhaitable de prévoir cet examen aussitôt que possible après la clôture du débat général, de manière qu'il puisse se dérouler à un niveau élevé.

Conformément à l'article 20 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, un mémoire explicatif est joint à la présente lettre.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Martin **Andjaba**

98-23660 (F) 140898 140898

Annexe

Mémoire explicatif

Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique

Le Conseil de sécurité s'est réuni le 25 septembre 1997, au niveau des ministres des affaires étrangères, pour examiner la nécessité d'une action internationale concertée en vue de promouvoir la paix et la sécurité en Afrique. Il a notamment prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport sur les sources des conflits en Afrique, les moyens de prévenir ces conflits et d'y mettre fin et la manière de poser par la suite les fondements d'une paix et d'une croissance économique durables.

Le Secrétaire général a publié le 13 avril 1998 un rapport intitulé «Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique» (A/52/871-S/1998/318). Après l'avoir examiné le 28 mai 1998, le Conseil de sécurité a adopté sa résolution 1170 (1998).

Ce même rapport, du fait qu'il traite de tâches qui ne sont pas toutes du ressort du Conseil de sécurité, a également été présenté pour examen à l'Assemblée générale.

Plusieurs régions du continent africain sont à l'heure actuelle engluées dans les conflits, ce qui empêche leur développement et suscite des troubles sociaux de grande ampleur. Malgré les différentes interventions des gouvernements africains, la situation socio-économique en Afrique demeure précaire, par le jeu d'une combinaison de facteurs, dont la conjoncture économique externe défavorable.

En outre, plusieurs engagements et interventions internationaux visant les causes profondes des conflits en Afrique, et destinés à garantir la stabilité, la paix, la croissance économique et le développement, restent encore à concrétiser dans une large mesure.

La bonne gouvernance, préalable essentiel au développement socioéconomique viable, est contrecarrée par la perte de productivité économique, la destruction des infrastructures matérielles et sociales, les problèmes des réfugiés, la détérioration de l'environnement et les souffrances endurées par les populations.

La conception de l'aide humanitaire ne répond pas suffisamment à toute la gamme des besoins multidimensionnels des réfugiés, surtout des femmes et des enfants.

La communauté internationale se doit de se pencher sur tous ces facteurs, et sur d'autres encore, afin de stimuler le développement en Afrique.